

## Atelier n°15

### Pratique notariale des actifs numériques (gestion patrimoniale et successions)



#### ACTES COURANTS

**NIVEAU DE DIFFICULTÉ :** ● ● ●

**DURÉE :** 7 heures de formation

**PUBLIC CONCERNÉ :** notaire,  
collaborateur et rédacteur

**PRÉREQUIS :** Il n'y a pas de prérequis  
pour suivre cette formation.

**MOYENS TECHNIQUES :** Cours  
dispensé en présentiel avec  
vidéoprojecteur.

**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :**

Cours magistral et interactif  
(questions/réponses).

Exposés théoriques illustrés par des  
ateliers, étude de cas pratiques et  
mises en situation selon la répartition  
suivante : 70% théorie / 30%  
pratique. Accompagné le plus  
souvent d'un support numérique.

**MÉTHODES D'ÉVALUATION :**

Une évaluation de l'acquisition des  
compétences est réalisée au cours de  
la formation au travers d'un QCM.

**MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :**

Inscription sur :

<https://formation.adnov.fr/>.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'au 5 juin 2026.
- Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'issue de votre inscription.
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 3 semaines avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation et la procédure à suivre pour effectuer votre demande de subrogation.
- Pour chaque salarié inscrit, saisie par l'office des prises en charge Opco EP.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

#### OBJECTIFS :

Comment appréhender les dossiers intégrant des crypto-actifs ?

Le développement de la technologie de la blockchain a engendré de nouveaux actifs patrimoniaux. Parmi eux, les cryptoactifs gagnent en popularité et de nouveaux réflexes et stratégies doivent être forgés dans la pratique notariale, qu'il s'agisse par exemple de leur transmission (donation, succession, cession...) ou de leur utilisation comme moyens de paiement. La réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme impose de nouvelles obligations aux notaires, garants de la sécurité juridique.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Mettre en oeuvre les compétences essentielles pour gérer un dossier en présence de cryptoactifs
- Maîtriser les moyens à mettre en oeuvre pour assurer une transaction sécurisée

**PÉDAGOGIE :** Maître Gwendal TEXIER, notaire, intervenant à l'INFN

#### Programme

**Matin** 9h00-12h30

1. Introduction & objectifs
2. Panorama des blockchains et crypto-actifs
3. Bitcoin : l'actif central

**PAUSE DEJEUNER 12h30-13h30**

**Après-midi** 13h30-17h00

4. Autres actifs numériques et RWA
5. Application notariale & cas pratiques
6. Questions-réponses & conclusion